

Le 27 janvier 2016

16-07

Les séances du conseil municipal débuteront désormais régulièrement à 9 h 30

BRAMPTON, ON : conformément à la résolution adoptée aujourd'hui par le conseil, les séances de ce dernier débuteront désormais régulièrement à 9 h 30. Toutes les séances du conseil municipal sont ouvertes au public.

Au cas où l'ordre du jour comporterait des affaires confidentielles ou si des sujets confidentiels étaient abordés intempestivement au cours de la réunion, la séance passerait en huis clos conformément à la *Loi sur les municipalités, 2001*. Bien que les séances à huis clos ne soient pas publiques, toute résolution d'intérêt public issue d'une séance à huis clos sera rendue publique et le vote sur ladite s'effectuera lors d'une séance publique.

Auparavant, les séances du conseil municipal débutaient à 13 h et les séances à huis clos avaient lieu avant et si nécessaire, après la fin de la séance du conseil.

Vers la fin de l'année 2015, le conseil a avancé l'heure de la réunion à 9 h 30 à titre expérimental. Cette décision facilite le processus, surtout lorsque l'ordre du jour est chargé.

À propos de Brampton : neuvième ville en importance au Canada, Brampton célèbre sa population diversifiée qui représente 209 origines ethniques et 89 langues différentes. Les résidents et visiteurs de Brampton ont accès à des installations récréatives ultramodernes et à un des systèmes de transport les plus évolutifs au Canada. L'hôpital municipal de Brampton, inauguré en 2007, fait partie du William Osler Health System, un des plus importants hôpitaux communautaires au Canada. Pour plus de renseignements, visitez www.brampton.ca ou suivez [@CityBrampton](https://twitter.com/CityBrampton) sur Twitter.

- 30 -

CONTACT MÉDIA

Natalie Stogdill
Coordonnatrice média
Ville de Brampton
905-874-3654 | natalie.stogdill@brampton.ca